



Politique de la longue vie 2024–2030

**Genève,
ville sociale et solidaire**

www.geneve.ch



Sommaire

Editorial.....	4
Contexte.....	7
Enjeux.....	8
Méthodologie.....	8
Axes, objectifs et mesures.....	10
L'individu.....	12
L'environnement.....	16
Le collectif.....	20
Cadre légal.....	25
Adresses utiles.....	26

Editorial



En avant vers une société de la longue vie!

A Genève, plus qu'ailleurs en Suisse, les inégalités se creusent. Les rentes augmentent beaucoup plus lentement que le coût de la vie. En raison notamment des loyers et des primes d'assurance-maladie, nombre de retraité.e.s se paupérisent. A fortiori les femmes, lorsque l'on considère les inégalités salariales durant la vie active, ainsi que leur investissement plus important dans les tâches liées à l'organisation familiale. Dans ce cadre, les prestations financières allouées par la Ville de Genève depuis 1987 représentent une véritable bouffée d'oxygène pour les milliers de personnes, à la retraite ou à l'AI, qui rencontrent des difficultés économiques.

La majorité des personnes arrivant à la retraite y parviennent heureusement dans de bonnes conditions et ne se définissent d'ailleurs pas comme étant des personnes âgées ou des aîné.e.s. A âge égal, une personne peut être complètement indépendante, en excellente santé et avoir les capacités de participer pleinement à la vie sociale ou, à contrario, être en situation d'isolement, avec une santé dégradée.

La Ville de Genève tient compte de la multiplicité des parcours de vie et, par conséquent, de la diversité des vieillesse. Ses actions sont prioritairement axées sur le soutien des personnes en situation de vulnérabilité, tout en favorisant l'engagement et la participation de tous les seniors dans la vie de la Cité. Notre société de la longue vie ne peut exister qu'en étant une société du soin, une société du lien, véritables garants du contrat social.

A l'horizon 2050, l'espérance de vie moyenne des femmes à Genève atteindra plus de 89 ans, tandis que celle des hommes s'élèvera à 87 ans, soit respectivement deux et quatre ans de plus qu'en 2023. Le nombre de centenaires en Ville de Genève sera également multiplié ces prochaines années.

Il est dès lors essentiel d'anticiper les besoins liés au grand âge en renforçant les prestations sociales et les solidarités de proximité, en favorisant le développement des liens sociaux, en développant le réflexe « accessibilité », en encourageant le bénévolat et en soutenant les proches aidant.e.s. Cette approche doit permettre à chacune et chacun de vivre dignement et de jouer un rôle actif et solidaire au sein de cette société de la longue vie.

Ce nouveau document s'intitule « Politique de la longue vie » et non plus « Politique de la vieillesse », comme c'était le cas il y a quelques années encore. Il ne s'agit pas que d'un changement sémantique, mais d'une volonté du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de promouvoir une qualité de vie à tous les âges, quels que soient ses origines, son statut ou sa condition socio-économique.

Les différentes phases du vieillissement sont intrinsèquement liées aux étapes de la vie de chaque personne. Toute fragilité apparue au cours de l'une d'entre elles peut entraîner des répercussions importantes et générer des situations de vulnérabilité. La politique de la longue vie ne se limite pas seulement aux seniors. Elle se construit dès l'enfance par des actions visant à réduire les inégalités et à renforcer ainsi l'égalité et la justice sociale.

Christina Kitsos
Maire de la Ville de Genève



Contexte

La Ville de Genève œuvre depuis de nombreuses années en faveur des aîné.e.s. Elle développe une large gamme de prestations de proximité à destination des seniors. Parmi les plus connues du public genevois figurent les activités proposées par Cité Seniors, ainsi que celles dans les quartiers. Ces activités permettent en particulier aux personnes âgées de se former, s'informer, bénéficier de conseils en matière de prévention et participer activement à la vie de la communauté.

Par ailleurs, le Service social accorde des aides aux habitant.e.s de la commune dont les rentes sont insuffisantes et qui sont au bénéfice des prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants, et à l'assurance invalidité. Cette prestation financière municipale profite désormais d'une indexation votée par le Conseil municipal. Ce sont au total 5'474 personnes qui en bénéficient, pour un total de 14'469'367 francs en 2023 dont 60% au bénéfice de personnes en âge de référence AVS.

La Ville garantit également diverses prestations à des milliers de bénéficiaires, telles que les consultations sociales individuelles déléguées à Pro Senectute, ou les visites aux personnes âgées et les transports accompagnés organisés par la Croix-Rouge genevoise.

Les associations actives sur le territoire municipal dans le domaine de la longue vie bénéficient d'un soutien financier et matériel de la part de la Ville de Genève. Ces associations sont essentielles au déploiement de prestations de qualité. La Ville de Genève collabore étroitement avec elles, en particulier avec la Plateforme du réseau seniors Genève.

Depuis 2010, la Ville de Genève est membre du réseau «Villes amies des aîné.e.s» porté par l'Organisation mondiale de la santé. Elle est également membre-fondatrice du Réseau francophone des Villes amies des aîné.e.s depuis 2012, et elle assure la vice-présidence du Réseau suisse des villes amies des aîné.e.s, une commission de l'Union des villes suisses.

L'engagement de la Ville de Genève a été récompensé par le Prix de la Fondation suisse pour la Santé Radix «Ville en Santé 2023» pour un projet destiné à favoriser la mobilité et les liens sociaux auprès des seniors.

A noter que de nombreux services municipaux sont impliqués dans la mise en œuvre de prestations dédiées aux seniors. La Ville de Genève agit pour l'accessibilité universelle en améliorant les infrastructures et l'accès à l'espace public, et en sensibilisant autour de cette thématique. Des tarifs préférentiels et une offre spécifique sont proposés par les Services de la culture et des sports. Lors des périodes de grande chaleur, le Service social de la Ville déclenche son Plan canicule. Il lui permet d'assurer le suivi individuel des personnes inscrites, de leur proposer des lieux frais et des activités adaptées.

Afin de sensibiliser le grand public à la question du vieillissement de la population, la Ville célèbre chaque année le 1^{er} octobre, Journée internationale des personnes âgées. Elle convie également les nouvelles et nouveaux retraité.e.s à une cérémonie, les Promotions Seniors.

Ces actions ne sont qu'un aperçu de l'ensemble des mesures déjà prises par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie de ses aîné.e.s depuis 2015, année du lancement de la Politique de la vieillesse.

En établissant sa Politique de la longue vie 2024-2030, la Ville de Genève s'engage à mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre aux enjeux actuels, tout en développant les actions déjà entreprises.

Enjeux

Même si le vieillissement de la population est une donnée qui préoccupe les responsables politiques depuis de nombreuses années, de nouveaux enjeux sociétaux sont apparus plus récemment.

Tout d'abord, la précarité financière et l'isolement. La hausse générale des prix, en particulier des loyers et des primes d'assurance-maladie, explique la progression du recours aux prestations sociales municipales complémentaires pour les rentiers AVS/AI. Ces dernières ont été indexées au coût de la vie et représentent un complément essentiel pour un nombre toujours plus élevé de personnes. L'isolement constitue un autre fléau des sociétés contemporaines. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité s'emploie à renforcer les liens sociaux et les solidarités à travers ses politiques publiques.

La pandémie de COVID-19 a particulièrement frappé les personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge, tant au niveau sanitaire qu'au niveau social. En effet, l'ensemble de cette population a été considérée comme un groupe à risque, entraînant des phénomènes de stigmatisation qui ont été douloureusement vécus par de nombreuses personnes. Cette image d'un âge fragile et dépendant n'est pas représentative de la diversité des vieillesses et des situations des seniors, dont une bonne partie reste active en dépit de l'âge, et jouit d'une bonne santé et apporte une contribution précieuse à la Cité. Cette stigmatisation a encore aujourd'hui des impacts concrets sur les individus tant sur le plan de la santé ou de l'estime de soi, que sur la participation citoyenne ou l'engagement bénévole.

Une fois arrivées à la retraite, les femmes demeurent préévaluées financièrement, au bénéfice de rentes plus faibles, reflet d'une carrière entrecoupée, marquée par des temps de travail à temps partiel et des salaires moins élevés.

Les actions destinées au public senior doivent se décliner notamment sur trois thématiques étroitement corrélées: la diversité culturelle, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Car avec l'âge, la dépendance augmente et accroît le risque de discriminations et de violences.

L'accès au numérique reste difficile pour de nombreuses personnes. Même si de plus en plus de retraité.e.s sont à l'aise avec les nouvelles technologies, c'est loin d'être le cas pour la majorité. Dans une société conditionnée par le numérique, les risques de fractures générationnelles sont bien réels et des mesures d'accompagnement des seniors sont nécessaires.

Le changement climatique est un des enjeux majeurs de notre temps, qui concerne toutes les générations. Cependant, les répercussions des événements météorologiques vont s'accroître et impacter plus lourdement les personnes les plus vulnérables. Les périodes de canicule débuteront plus tôt dans l'année, seront plus marquées en intensité, et dureront plus longtemps. Ces périodes affaiblissent les organismes, contribuent à une détérioration générale de la santé et à l'isolement de nombreuses personnes. Les réponses à ces changements concernent l'ensemble des politiques publiques, à tous les échelons. A l'échelle de la commune, il est impératif de renforcer le plan canicule, en concertation avec l'ensemble des services municipaux mobilisés dans la protection des personnes les plus vulnérables.

Il est également primordial de considérer la richesse et la singularité de la nature cosmopolite de la Ville de Genève. Notre Cité est d'une part le siège de nombreuses organisations internationales, mais également une ville au profil migratoire marqué. Ainsi, en 2022, près de six personnes âgées de 65 ans et plus sur dix résidant en Ville de Genève (soit 58% de la population totale) sont nées à l'étranger. Parmi elles, environ la moitié sont des Suissesses et des Suisses issus de la migration et l'autre moitié des étrangères et étrangers de la première génération. Cette diversité des origines, et notamment la présence de nombreuses femmes et de nombreux hommes sans-papiers, doit être prise en compte dans la manière dont la Ville de Genève œuvre pour la longue vie.

Ces nouveaux enjeux viennent s'ajouter à ceux pour lesquels la Ville de Genève est déjà engagée, comme la mobilité, la participation citoyenne, l'habitat, l'accès à l'information, et encore plus particulièrement la lutte contre l'isolement et contre la précarité.

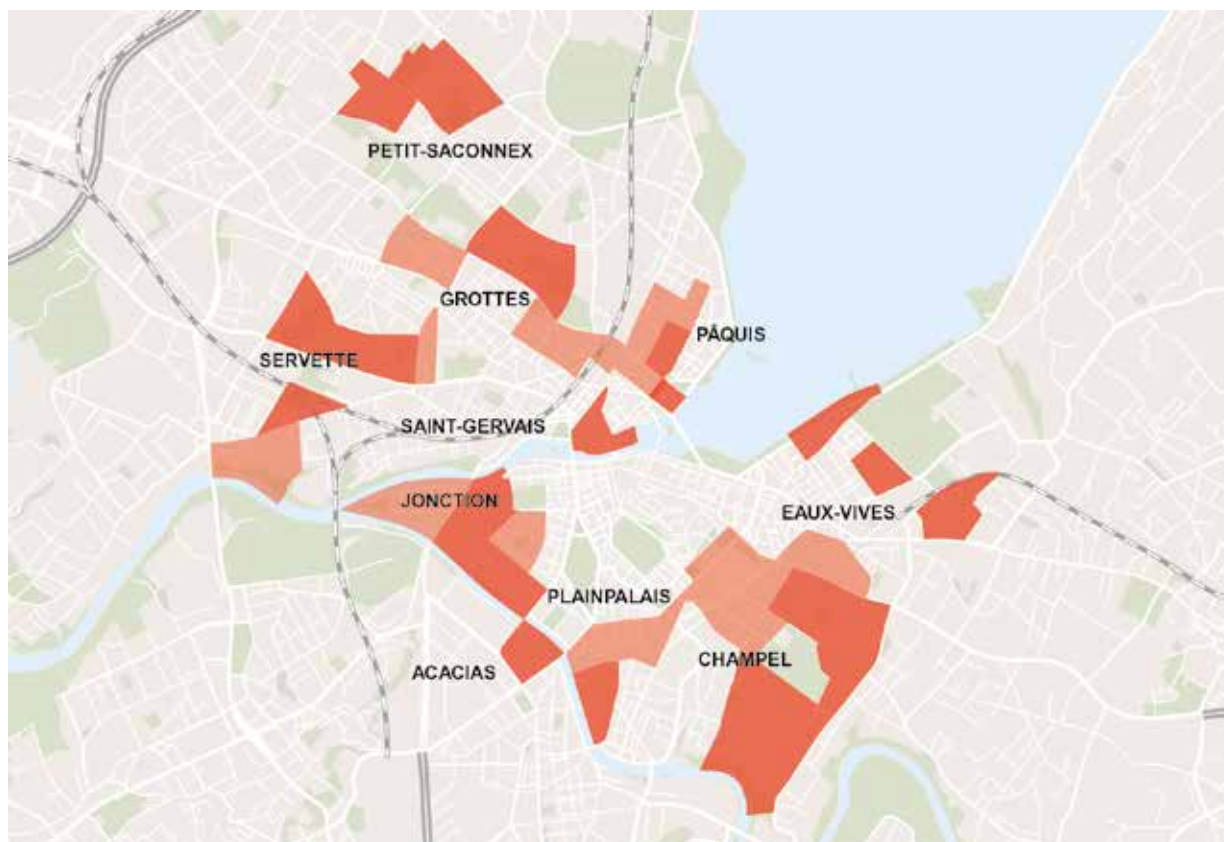
Méthodologie

Cette politique de la longue vie a été développée afin de s'adapter aux défis actuels et futurs du vieillissement en Ville de Genève. Elle a été conçue en s'appuyant sur la méthodologie et les principes d'actions recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, qui mettent l'accent sur la participation des seniors, l'équité, la collaboration intersectorielle, ou encore sur une approche fondée sur les parcours de vie.

Ainsi, des groupes de discussion impliquant les principales et principaux concerné.e.s ont été organisés, un groupe de travail interservices a été mis en place et des plans d'action se construiront de manière participative avec la population qui en bénéficiera, afin de spécifier le déploiement des mesures prévues par la Politique de la longue vie.

La carte ci-dessous indique les sous-secteurs de la Ville de Genève sur lesquels les actions devront prioritairement être déployées :

- Le rouge foncé indique les secteurs avec un nombre très important d'ainé.e.s et/ou un indice de précarité très élevé.
- En rouge clair, un nombre d'ainé.e.s élevé ou un indice de précarité élevé.



Axes, objectifs et mesures

La Politique de la longue vie de la Ville de Genève se déploie de manière cohérente sur **trois grands axes** : la personne, son environnement et la collectivité. Elle permet ainsi de répondre de manière ambitieuse aux défis, sur le plan individuel et collectif.

Dans cette perspective, elle prévoit la mise en œuvre progressive d'actions qui reposent sur **huit objectifs** prioritaires et **30 mesures** d'ici 2030. Un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre afin de concrétiser ces engagements. Cette Politique de la longue vie est complémentaire aux autres politiques définies et portées par la Ville de Genève.

L'individu

Renforcer le contrat social.

Objectif 1 Lutter contre l'isolement

1. Disposer d'une photographie rendant visible la réalité de l'isolement des personnes âgées sur le territoire municipal et analyser ses causes ;
2. Définir et mettre en place des outils de détection et de suivi ;
3. Développer et renforcer les actions visant à lutter contre l'isolement ;
4. Améliorer la coordination entre actrices et acteurs afin de lutter plus efficacement contre l'isolement.

Objectif 2 Favoriser l'accès aux prestations

5. Lutter contre le non-recours aux prestations en offrant une information complète et proactive aux personnes âgées et à leurs proches ;
6. Promouvoir la santé et la qualité de vie, en mettant en place des projets de prévention novateurs ;
7. Sensibiliser les services municipaux à la manière d'accueillir les publics à besoins spécifiques.

Objectif 3 Encourager la participation citoyenne

8. Favoriser la participation citoyenne et inclure la société civile dans la conception d'un Plan d'action ;
9. Soutenir la participation des personnes âgées à la vie sociale, culturelle et sportive, notamment en renforçant l'information sur l'offre d'activités dans les quartiers ;
10. Assurer une consultation régulière des seniors pour les projets qui les concernent ;
11. Encourager les dynamiques collectives entre seniors en favorisant l'approche communautaire.

L'environnement

Promouvoir l'indépendance et la qualité de vie.

Objectif 4 Faciliter l'indépendance au quotidien

12. Renforcer et développer les mesures de soutien à l'indépendance fonctionnelle au quotidien ;
13. Encourager le bénévolat relationnel en faveur des seniors ;
14. Accompagner les proches aidant.e.s ;
15. Développer les compétences numériques.

Objectif 5 Faciliter la mobilité

16. Agir pour un environnement urbain sécurisé afin de favoriser la mobilité ;
17. Faciliter les déplacements des personnes âgées ;
18. Mener des actions de promotion de l'activité physique ;
19. Garantir une accessibilité universelle aux espaces et aux bâtiments publics pour toutes et tous.

Objectif 6 Améliorer les aménagements et l'habitat

20. Inclure les besoins des aîné.e.s dans la gestion du parc immobilier municipal afin de favoriser le maintien à domicile ;
21. Prévoir les aménagements spécifiques pour les nouvelles constructions en Ville de Genève ;
22. Renforcer les actions visant à protéger les personnes âgées des canicules.

Le collectif

Favoriser une société solidaire et inclusive.

Objectif 7 Favoriser l'inclusion sociale et les solidarités

23. Lutter contre les discriminations liées à l'âge ;
24. Mener des actions de prévention contre la maltraitance envers les personnes âgées et de sensibilisation à la bientraitance ;
25. Promouvoir et valoriser les compétences et le bénévolat des seniors ;
26. Construire une société inclusive en reconnaissant les différentes identités et parcours de vie.

Objectif 8 Renforcer le travail en réseau

27. Construire des projets avec les partenaires associatifs et institutionnels, tant au niveau local que régional ;
28. Renforcer les collaborations entre les services municipaux, les associations et la société civile et inscrire le « réflexe senior » dans les diverses feuilles de route ;
29. Constituer un réseau intercommunal d'échange des bonnes pratiques en matière de soutien aux personnes âgées ;
30. Valoriser les actions menées par la Ville de Genève auprès des habitant.e.s.

L'individu

Renforcer
le contrat social.



Objectif 1 Lutter contre l'isolement

Constats

- Une personne âgée sur trois déclare se sentir parfois, voire souvent, seule¹;
- La probabilité de déclarer ressentir la solitude, parfois voire souvent, est plus élevée chez les personnes souffrant de précarité économique;
- La mortalité est en hausse de 26% chez les personnes qui souffrent de solitude chronique, de 29% chez celles qui se retrouvent isolées, et même de 32% chez celles qui vivent seules².



Une personne âgée sur trois déclare se sentir parfois ou souvent seule.

Mesures

1. Disposer d'une photographie rendant visible la réalité de l'isolement des personnes âgées sur le territoire municipal et analyser ses causes;
2. Définir et mettre en place des outils de détection et de suivi;
3. Développer et renforcer les actions visant à lutter contre l'isolement;
4. Améliorer la coordination entre actrices et acteurs afin de lutter plus efficacement contre l'isolement.

¹ Office fédéral de la statistique (2023); *Enquête suisse sur la santé: Sentiment de solitude, selon le statut migratoire et diverses caractéristiques socio-démographiques*, OFS.

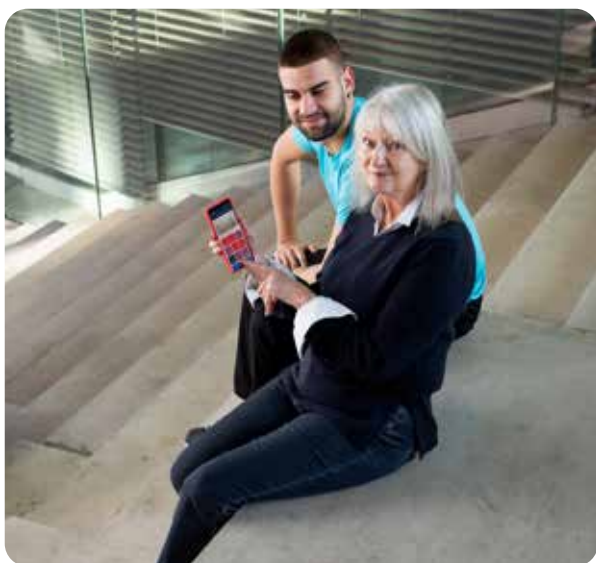
² Holt-Lunstad, J. Smith, T. B. Baker, M. Harris, T. & Stephenson D. (2015), Loneliness and social isolation as risk factors for mortality: a meta-analytic review. *Perspectives on psychological science: a journal of the Association for Psychological Science*, pp. 227–237.

L'individu

Objectif 2 Favoriser l'accès aux prestations

Constats

- Sur 5'474 personnes qui ont bénéficié en 2023 des prestations financières du Service social de la Ville de Genève, 60% étaient à l'AVS;
- Le taux de non-recours aux prestations complémentaires fédérales dans le Canton de Genève est de 25.7%³;
- Accéder à une information pertinente et adaptée est primordial pour le maintien de l'autodétermination;
- Pour pouvoir rester indépendant.e et vivre à domicile le plus longtemps possible, une bonne santé est cruciale.



Mesures

5. Lutter contre l'endettement et le non-recours aux prestations en offrant une information complète et proactive aux personnes âgées et à leurs proches;
6. Promouvoir la santé et la qualité de vie, en mettant en place des projets de prévention novateurs;
7. Sensibiliser les services municipaux à la manière d'accueillir les publics à besoins spécifiques.

³ Gabriel R., Koch, U. Meier, G. & Kubat, S. (2023). *Observatoire vieillesse de Pro Senectute: le non-recours aux prestations complémentaires en Suisse*, Pro Senectute Suisse.

Objectif 3 Encourager la participation citoyenne

Constats

- La plupart des actions menées par les pouvoirs publics sont pensées pour les seniors, mais rarement avec eux ;
- L'engagement et la participation sociale des seniors constituent une clé du bien vieillir ;
- L'autodétermination se définit aussi par le droit à choisir librement de s'engager ou pas.



L'engagement et la participation sociale des seniors constituent une clé du bien vieillir.

Mesures

8. Favoriser la participation citoyenne et inclure la société civile dans la conception d'un Plan d'action ;
9. Soutenir la participation des personnes âgées à la vie sociale, culturelle et sportive, notamment en renforçant l'information sur l'offre d'activités dans les quartiers ;
10. Assurer une consultation régulière des seniors pour les projets qui les concernent ;
11. Encourager les dynamiques collectives entre seniors en favorisant l'approche communautaire.

A middle-aged man with a mustache, smiling, wearing a blue zip-up hoodie over a white t-shirt. He is holding a large pink exercise ball under his left arm. The background is a solid orange color.

L'environnement

Promouvoir
l'indépendance et
la qualité de vie.

Objectif 4 Faciliter l'indépendance au quotidien

Constats

- En Suisse, 8% des personnes de plus de 65 ans vivent sans soutien de leur famille, principalement des femmes⁴;
- Une personne sur quatre de 65 ans et près d'une personne sur deux de 80 ans et plus n'utilisent pas Internet⁵;
- Dans le Bassin lémanique, une personne sur cinq est proche aidante⁶.



Dans le Bassin lémanique, une personne sur cinq est proche aidante.

Mesures

12. Renforcer et développer les mesures de soutien à l'indépendance fonctionnelle au quotidien;
13. Encourager le bénévolat relationnel en faveur des seniors;
14. Accompagner les proches aidant.e.s;
15. Développer les compétences numériques.

⁴ Durollet R., Heger-Laube I., Bochsler Y., Janett S. et Knöpfel C. (2023), *Vieillir sans la présence de la famille: une étude qualitative*, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, Haute école de travail social.

⁵ Seifert A. (2021), *Digitale Transformation in den Haushalten älterer Menschen*. *Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie*, pp. 305–311.

⁶ Office fédéral de la statistique (2022), *Enquête suisse sur la santé: Aide informelle apportée*, OFS.

L'environnement

Objectif 5 Faciliter la mobilité

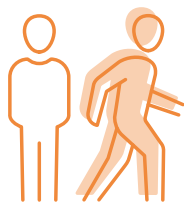
Constats

- Chez les personnes très âgées, le cercle de déplacement autonome se réduit à moins de 200 mètres autour du logement;
- En 2020, les seniors ont subi pour la première fois plus d'accidents graves à vélo électrique qu'à pied ou à bord d'une voiture de tourisme⁷;
- En 2021, 44% des seniors du Canton de Genève possédaient un abonnement de transports publics⁸.



Mesures

16. Agir pour un environnement urbain sécurisé afin de favoriser la mobilité;
17. Faciliter les déplacements des personnes âgées;
18. Mener des actions de promotion de l'activité physique;
19. Garantir une accessibilité universelle aux espaces et aux bâtiments publics pour toutes et tous.



⁷ Allenbach R., Niemann S., Achermann Stürmer Y., Hertach P., Huwiler K., Zimmermann J. (2021).

Sinus 2021 : niveau de sécurité et accidents dans la circulation routière en 2020, Bureau de prévention des accidents.

⁸ Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement territorial (2023). *Microrecensement mobilité et transports : Comportement de la population en matière de mobilité, chiffres clés 2021 - Canton de Genève*, OFS.

Objectif 6 Améliorer les aménagements et l'habitat

Constats

- En 2040, la proportion de personnes de 65 ans et plus vivant seules devrait atteindre 40%, dont une majorité de femmes⁹;
- Lors de fortes chaleurs, le risque de mortalité chez les femmes de plus de 65 ans augmente de 36%, contre 23% chez les hommes du même âge¹⁰;
- Une personne sur quatre de plus de 65 ans vivant dans un ménage privé suisse tombe au moins une fois par an. Dans le cas des personnes âgées de 80 ans et plus vivant à domicile, cette proportion est de 33%¹¹.



Lors de fortes chaleurs, le risque de mortalité chez les femmes de plus de 65 ans augmente de 36%.

Mesures

20. Inclure les besoins des aîné.e.s dans la gestion du parc immobilier municipal afin de favoriser le maintien à domicile;
21. Prévoir les aménagements spécifiques pour les nouvelles constructions en Ville de Genève;
22. Renforcer les actions visant à protéger les personnes âgées des canicules.

⁹ Office cantonal de la statistique (2019), Projections du nombre de ménages et de logements dans le Canton de Genève en 2040. *Communications statistiques N°57*, OCSTAT.

¹⁰ Vicedo-Cabrera A-M. et al. (2023), The footprint of human-induced climate change on heat-related deaths in the summer of 2022 in Switzerland, *Environ. Res. Lett.* 18.

¹¹ Office fédéral de la statistique (2022), *Enquête suisse sur la santé: Santé des personnes âgées*, OFS.



Le collectif

Favoriser une société
solidaire et inclusive.

Objectif 7 Favoriser l'inclusion sociale et les solidarités

Constats

- En Ville de Genève, sur la période 2017–2021, la population âgée de 65 ans ou plus se compose en moyenne de 45% de Suissesses et Suisses de naissance, 28% d'étranger.ère.s, et 27% de naturalisé.e.s¹²;
- L'écart de rentes entre hommes et femmes en Suisse atteignait 32.8% en faveur des hommes en 2021¹³;
- En 2020, 37% des 65-75 ans ont fait du travail bénévole informel, et 17% du travail bénévole formel¹⁴;
- En Europe, la violence et la maltraitance touchent en moyenne 20% des personnes âgées de 60 ans et plus, et 25% des personnes âgées très dépendantes (OMS 2011).



En 2020,
37% des 65-75 ans
ont fait du travail
bénévole.

Mesures

23. Lutter contre les discriminations liées à l'âge;
24. Mener des actions de prévention contre la maltraitance envers les personnes âgées et de sensibilisation à la bientraitance;
25. Promouvoir et valoriser les compétences et le bénévolat des seniors;
26. Construire une société inclusive en reconnaissant les différentes identités et parcours de vie.

¹² Office fédéral de la statistique (2023), *Les seniors dans les villes*, City Statistics, OFS.

¹³ Office fédéral de la statistique (2024), *Panorama de la société suisse 2024 : Vieillesse et vieillissement dans la société contemporaine*, OFS.

¹⁴ Office fédéral de la statistique (2021), *Le travail bénévole en Suisse en 2020*, OFS.

Le collectif

Objectif 8 Renforcer le travail en réseau

Constats

- Le travail en réseau permet de mieux identifier les besoins des seniors ;
- Mutualiser les expériences et les innovations probantes via un réseau d'échange des bonnes pratiques ;
- Les collaborations permettent la mise en place d'actions de manière coordonnée et efficiente.



Mesures

27. Construire des projets avec les partenaires associatifs et institutionnels, tant au niveau local que régional ;
28. Renforcer les collaborations entre les services municipaux, les associations et la société civile et inscrire le « réflexe senior » dans les diverses feuilles de route ;
29. Constituer un réseau intercommunal d'échange des bonnes pratiques en matière de soutien aux personnes âgées ;
30. Valoriser les actions menées par la Ville de Genève auprès des habitant.e.s.





Cadre légal

La Politique municipale de la longue vie se décline en prestations et projets qui s'inscrivent dans le nouveau cadre juridique souhaité par le législateur, avec une répartition clarifiée des tâches entre le Canton et les communes genevoises, dont les détails de mise en œuvre ont été fixés par le Conseil d'Etat dans un règlement.

Au niveau fédéral

La Confédération est principalement responsable de la prévoyance vieillesse financière et de la prévoyance sanitaire, avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en charge de l'AVS, de la prévoyance professionnelle et des prestations complémentaires. De son côté, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est responsable de la santé de la population, développe la Politique de la santé et s'engage pour assurer la pérennité d'un système de santé performant et financièrement viable.

Au niveau cantonal

Aux cantons et aux communes, il incombe de veiller à ce que les personnes âgées bénéficient d'aide et de soins, tant à domicile que dans les établissements médico-sociaux. Cependant, les conditions régissant la politique de la vieillesse varient d'un canton à l'autre.

À Genève, la politique en faveur des personnes âgées résulte d'une répartition des tâches entre le canton et les communes. Conformément à la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) (LRT-1), le canton assume exclusivement la prise en charge des prestations de soins à domicile et des actions visant à assurer la prise en charge des personnes âgées nécessitant des soins et un hébergement en institution en raison de leur état de santé ou de dépendance. Le canton est également exclusivement compétent pour les prestations et mesures de soutien et d'accompagnement aux proches aidant.e.s.

Au niveau communal

Les communes genevoises sont exclusivement responsables des tâches de proximité liées aux personnes vivant à domicile. Ces tâches sont inscrites dans la loi et détaillées dans le Règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées déléguées par les communes, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) (RPSPA-LRT-1), adopté par le Conseil d'Etat et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Elles englobent principalement les actions suivantes :

- Identifier les bénéficiaires qui pourraient avoir besoin de la mise en place de prestations
- Établir un premier contact avec les personnes âgées vivant sur son territoire
- Identifier les besoins sociaux nécessitant un appui spécifique
- Encourager à participer à la vie sociale
- Lutter contre l'isolement
- Soutenir dans les tâches de la vie quotidienne
- Informer et orienter
- Proposer un service de consultation sociale
- Verser des prestations financières ponctuelles.

Adresses utiles

Participer, découvrir et s'informer

Cité Seniors

Rue de Lausanne 62 - 1202 Genève
Tél. 0800 18 19 20
citeseniors@ville-ge.ch

S'engager dans son quartier

Antenne sociale de proximité Plainpalais Jonction/Acacias

Rue des Minoteries 3 - 1205 Genève
Tél. +41 22 418 97 60
asp.plainpalais.soc@ville-ge.ch

Antenne sociale de proximité Eaux-Vives Cité/Champel

Rue de Montchoisy 50 - 1207 Genève
Tél. +41 22 418 97 80
asp.eaux-vives.soc@ville-ge.ch

Antenne sociale de proximité Pâquis/Grottes Saint-Gervais

Rue Jean-Charles-Amat 6 - 1202 Genève (Entrée côté rue des Buis)
Tél. +41 22 418 95 00
asp.paquis.soc@ville-ge.ch

Antenne sociale de proximité Servette Petit-Saconnex/Saint-Jean

Rue Hoffmann 8 - 1202 Genève
Tél. +41 22 418 97 90
asp.servette.soc@ville-ge.ch

S'informer et être orienté

Point info Dancet

Rue Dancet 22 - 1205 Genève

Point info Hoffmann

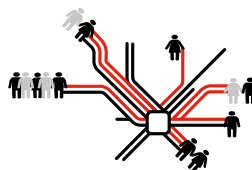
Rue Hoffmann 8 - 1202 Genève

Tél. 0800 44 77 00
pointsinfo@ville-ge.ch

Trouver de l'aide et des ressources

Consultation sociale seniors (Pro Senectute)

1 rue de Cornavin - 1201 Genève
Tél. +41 22 807 05 65



Schweizer Netzwerk altersfreundlicher Städte
Le Réseau Suisse des villes amies des aîné-e-s
www.altersfreundlich.net

eine Kommission des Schweizerischen Städteverbands
une commission de l'Union des villes suisses

Crédits photos
© Magali Girardin
© Sandra Pointet
© Ville de Genève



Réseau Mondial de l'OMS
des Villes et Communautés
Amies des Aînés



Impressum

Conception graphique

mostra-design.com

Crédits photographiques

Ville de Genève

Impression

Centrale municipale d'achat et d'impression

Contact

Département de la cohésion sociale

et de la solidarité - Direction

4, rue Hôtel-de-Ville

1204 Genève

022 418 49 00

Imprimés à 200 exemplaires

Septembre 2024

Imprimé sur presse d'impression durable et écologique